

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **111 (1985)**

Heft 10

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours

| Organisateur | Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées | Conditions d'admission | Date de reddition (Retrait de la documentation) | IAS N° Page |
|--|---|---|--|-------------------|
| Service des constructions de la République et Canton du Jura | Construction d'une piscine et d'une salle de gymnastique, Porrentruy CP | Architectes domiciliés et établis dans le canton du Jura avant le 1 ^{er} janvier 1984 et inscrits aux REG A et B ou diplômés EPF ou ETS; architectes d'origine jurassienne établis en Suisse romande, dipl. EPF ou inscrits au REG A; en outre, deux architectes invités | 31 mai 85 (7 février 85) | 25/84 B 106 |
| Ville de Schaffhouse | Extension du home pour personnes âgées «Steig», CP | Architectes domiciliés ou établis depuis le 1 ^{er} janvier 1983 dans le canton de Schaffhouse ou les districts voisins de Diessenhofen-TG et Andelfingen-ZH ainsi que les architectes d'origine schaffhousoise | 1 ^{er} juillet 85 (24 mai 85) | |
| Commune de Chexbres VD | Protection civile, service du feu, locaux scolaires à Chexbres, CP | Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis avant le 1 ^{er} janvier 1984 sur le territoire des communes du district de Lavaux et sur celui des communes de Chardonne et Jongny | 29 juillet 85 (22 avril 85) | 6/85 B 34 |
| Commune de Chêne-Bourg GE | Aménagement d'un lieu public: Floraire et parc de la Mairie de Chêne-Bourg GE, CP | Architectes, architectes-paysagistes et ingénieurs-paysagistes, étudiants architectes, architectes-paysagistes et ingénieurs-paysagistes ayant leur domicile professionnel ou privé dans le canton de Genève depuis le 1 ^{er} janvier 1984; architectes, architectes-paysagistes et ingénieurs-paysagistes genevois, quel que soit leur domicile | 2 août 85 (14 janv. 85) | |
| Conseil municipal de Zoug | Aménagement des rives du lac, CI | Architectes établis ou domiciliés en Suisse centrale (UR, SZ, OW, NW, LU, ZG) ou dans les districts d'Affoltern/ZH et Muri/AG depuis le 1 ^{er} janvier 1983 ainsi que les architectes originaires du canton de Zoug et les architectes-paysagistes diplômés établis en Suisse | 9 août 85 (11 février- 26 avril 85) | |
| Conseil municipal de Zurich | Urbanisation de l'emprise de la gare de Selnau, à Zurich, concours à deux degrés | Architectes établis ou domiciliés en ville de Zurich depuis le 1 ^{er} janvier 1984 ainsi que les architectes bourgeois de Zurich | 19 août 85 | |
| Commune de Klosters-Serneus GR | Equipements de sport et de loisirs, CP | Architectes établis ou domiciliés dans la commune de Klosters-Serneus depuis le 1 ^{er} janvier 1984 ainsi que les architectes originaires de la commune | 30 août 85 (depuis le 18 mars 85) | |
| Commune ecclésiastique catholique-romaine de Delémont JU | Centre paroissial à Delémont, CP | Concours ouvert aux architectes domiciliés et établis dans le canton du Jura ou dans l'un des trois districts francophones du Jura sud avant le 1 ^{er} janvier 1984 et inscrits aux Registres A ou B ou diplômés EPF ou ETS | 30 août 85 (14 janv.- 22 févr. 85) | |
| Direction générale des PTT Service des bâtiments | Immeuble de télécommunications, logements et locaux commerciaux à Bienne | Architectes établis ou domiciliés dans les cantons de Berne, du Jura ou de Soleure depuis le 1 ^{er} janvier 1984 | | |
| Ville de Genève | Nouvel habitat économique en milieu urbain | Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Genève depuis le 1 ^{er} janvier 1984, ainsi qu'à tout architecte originaire du canton de Genève; étudiants en architecture de l'EAUG ou des EPF, après six semestres d'études, originaires de Genève ou domiciliés à Genève depuis le 1 ^{er} janvier 1984 | 28 octobre 85 (30 août 85) | |

Nouveau dans cette liste

| | | | | |
|--|---|--|-------------------------------|---------------|
| Département de l'instruction publique/ Neuchâtel | Institut universitaire du Mail, Neuchâtel CP (concours à deux degrés) | Architectes inscrits au registre neuchâtelois des architectes, établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel avant le 1 ^{er} janvier 1984 | 20 août 85 (20 mai 85) | Suit |
| Commune de Montana VS | Restructuration du carrefour des Vignettes, Montana CI | Architectes établis en Valais avant le 1 ^{er} janvier 1985 et architectes valaisans établis en Suisse | 11 octobre 85 (21 juin 85) | 10/85 B 54 |

Carnet des concours

Concours d'architecture «Les Vignettes» à Montana

Ouverture

La Commune de Montana, la Société anonyme du Funiculaire SMC, la Société des Télécabines de Grand Signal SA invitent tous les architectes établis dans le canton du Valais depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1985, les architectes valaisans établis en Suisse et les auteurs des projets primés ou achetés lors du concours de l'aménagement sportif et touristique de Montana ainsi que de celui de l'Etang-Long, à un concours d'architecture (concours d'idées, recherche de parti) pour la restructuration du Carrefour des Vignettes, la création d'un centre d'accueil et d'informations touristiques, l'aménagement d'une liaison piétonne entre la station et la gare du Signal et la construction d'un parking, de boutiques, de bureaux et d'appartements à Montana.

L'organisateur met à disposition du jury une somme de Fr. 50 000.—, pour l'attribution de six à sept prix ainsi qu'un montant de Fr. 10 000.—, pour d'éventuels achats.

Le jury est composé de: président: Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion; membres: Aurélio Galfetti, architecte, Bellinzona, Vincent Mangeat, architecte, Nyon, Roland Michaud, architecte, Lausanne, Jérémie Robyr, président de commune, Corin, Victor Zwysig, ingénieur (SMC), Sierre, Edouard Rey, directeur de Grand-Signal, Montana; suppléants: Laurent Mayoraz, architecte, Sion, Patrick Vogel, architecte, Lausanne, Jean-Marie Bonvin, technicien, Corin, Maurice Robyr, prés. Bourgeoisie, Montana, Armand Roh, directeur SMC, Randogne; secrétariat: Commune de Montana; expert: Charly Quinodoz, ingénieur en circulation, Sierre. Les intéressés peuvent obtenir le programme pour le prix de Fr. 5.— auprès de la Commune de Montana, à partir du lundi 29 avril 1985. L'inscription définitive est à faire par écrit auprès du service technique de la Commune de Montana jusqu'au vendredi 21 juin 1985, avec le versement d'un montant de Fr. 400.— sur le compte N° 19957.

Les projets devront être remis jusqu'au 11 octobre 1985 et les maquettes jusqu'au 25 octobre 1985.

Prix SIA de l'énergie Distinction de bâtiments qui répondent aux exigences d'économie énergétique

La SIA organise un «Prix SIA de l'énergie» pour les bâtiments qui répondent aux exigences d'économie énergétique. Cette distinction sera attribuée en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie et la Fédération des architectes suisses (FAS).

Afin d'encourager la construction d'ouvrages répondant à de telles exigences, la SIA veut inviter les maîtres de l'ouvrage, ingénieurs, projeteurs et architectes à faire connaître les bâtiments qui remplissent les conditions fixées ci-après et qui ont une valeur d'exemple pour des solutions d'ensemble. Peuvent faire l'objet de ce concours, les bâtiments qui peuvent justifier d'une période de chauffage ayant fait l'objet de mesures. Des bâtiments construits à l'étranger le peuvent aussi s'ils sont comparables aux conditions existant en Suisse.

La récompense ne consiste pas en de l'argent liquide mais en une distinction publique de l'ouvrage, en la remise d'une médaille ainsi que d'un diplôme. Deux à quatre prix seront attribués sans qu'un classement soit établi.

Le concours aura lieu tous les deux ans, pour la première fois au début de l'année 1985 avec attribution des prix en été 1985. Des formules de participation peuvent être obtenues auprès du Secrétariat général de la SIA. Le délai de remise de ces formules est fixé au 31 mai 1985.

Les documents suivants devront être remis au jury:

- les plans nécessaires à la représentation de l'objet. Au maximum six exemplaires de format A4;
- un rapport, des calculs et des résultats de mesure sur dix pages au maximum de format A4.

Le jury se compose de: M. le professeur J.-W. Huber, architecte SIA.

La décision du jury est définitive et inattaquable. Les recours aux tribunaux sont exclus.

misation en cours, concernant les deux EPF et les cinq établissements annexes, améliorer l'organisation et apporter des moyens nouveaux dès l'an prochain.

Puis, le chef du Département d'architecture, le professeur Jean Petignat, brossa un historique de son département, puis esquissa les objectifs à court et à moyen termes. Il entretint l'auditoire du travail pratique de diplôme qui couronne le cycle des études des futurs architectes.

Les deux orateurs félicitèrent les nouveaux diplômés et leur souhaitèrent une future carrière heureuse. Enfin, selon la coutume, un diplômé prit la parole et présenta un discours qui se voulut le reflet de ce qu'est, à ses yeux, le DA: riche, pauvre, contradictoire.

Notons que le Prix SVIA fut décerné à M^{lle} Claudine Lorenz, pour son projet: Un zoo — institution urbaine — Métaphore de la ville. Notre revue présentera ce diplôme dans une publication ultérieure, ainsi qu'un autre diplôme consacré à la restructuration du quartier des Alpes à Fribourg. Voici la liste des nouvelles et nouveaux architectes auxquels nous adressons nos félicitations et que nous sommes heureux d'accueillir au sein de notre profession:

Carlo Antognini, Jean-Luc Bado, Edgar Bayer, Jean-Daniel Beuchat, Valentino Bruno, Giovanni Bruschetti, Thierry Charnard, Jean-Claude Chevillat, Claude Ciani, Jean-Marc Comte, Jean-Pascal Cuérel, Henri de Hahn, Zahra Dolati, Bruce Dunning, Fabio Fossati, Ivo Frei, Assimina Galanopoulou, Erica Gees, Renée Kaufmann, Laure Kochnitzky, Thomas Kummer, Philippe Lapalus, Claudia Liebermann, Claudine Lorenz, Alberto Marchi, Charles Meyer, Jacques Perret, Catherine Prélaz, Esther Stierli, Nicole Surchat, Eric Tilbury, Pieter Versteegh, Luca Viscardi, Assimina Walther-Kapsokafalou, Bernhard Wyssmann.

François Neyroud

Cours postgrade sur l'énergie

L'EPFL organise du 24 octobre 1985 au 11 décembre 1986 un nouveau cours postgrade sur l'énergie. Les ingénieurs civils, architectes, mécaniciens, électriciens et physiciens sont invités à y participer, de même que l'état-major d'entreprises ou d'organisations d'Etat concernées.

L'objectif de ce cours est de compléter la formation actuelle en matière d'énergie. En effet, la plupart des hautes écoles ne forme que des spécialistes dans les diverses disciplines technologiques; or, l'énergie a un caractère multidisciplinaire qui dépasse même largement le cadre des matières techniques pour se retrouver en interaction avec les domaines socio-économiques et de l'environnement.

Ce cours est patronné par le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie qui lui aussi est préoccupé par la maîtrise des problèmes énergétiques. Le Conseiller fédéral Léon Schlumpf est d'ailleurs de l'avis qu'un tel enseignement permet aux cadres et «décideurs» de notre société industrialisée d'acquiescer les bases nécessaires à une saine gestion de l'énergie. Les enseignants proviennent notamment de l'EPFL, de l'Université de Genève, de l'Institut français du pétrole, de l'EIR, ainsi que d'offices et d'entreprises privés et publics.

Inscriptions (jusqu'au 30 juin 1985): Institut d'économie et d'aménagements énergétiques (IENER) de l'EPFL, à l'intention du professeur Gérard Sarlos, 1015 Lausanne.

Conférences

Management of the Upper Mississippi River System

Cet exposé sera présenté par M. J. R. Adams, Dr ès sc. techn. au Laboratoire d'hydraulique, salle A1 417 du bâtiment de génie civil de l'EPFL à Ecublens, le 30 mai 1985 à 14 h. Entrée libre.

Congrès

15^e semaine internationale d'étude technique de la circulation et de sa sécurité

Venise, 23-28 septembre 1985

Cette semaine est organisée par l'Alliance internationale du tourisme (AIT), la Fédération internationale de l'automobile (FIA), l'Association permanente des congrès de la route (AIPCR), la Fédération internationale routière (FIR) et la Prévention routière internationale (PRI). Elle est ouverte à tous les intéressés moyennant une finance d'inscription allant de 500 à 600 francs (selon le moment de l'inscription).

Renseignements et inscriptions: 15^e semaine internationale d'étude, secrétariat de l'AIT, quai Gustave-Ador 2, 1207 Genève; téléphone 022/35 27 27, télex 28 867.

Seismic Analysis in Structural and Geotechnical Engineering

Lausanne, 17-20 juin 1985

Ce cours de quatre jours sera donné par A. M. Abdel-Ghaffar et J. H. Prevost à l'EPFL-Ecublens.

Renseignements et inscriptions: Zace Services SA, Software Engineering, ICE Division, case postale 2, 1015 Lausanne.

EPFL

Nouveaux architectes diplômés

Lors de la cérémonie du 12 avril 1985, 35 étudiantes et étudiants ont vu leurs études s'achever par la remise du diplôme d'architecte EPFL.

Cette cérémonie fut ouverte par le professeur Bernard Vittoz, président de l'EPFL, qui fit part de son souci de voir son école s'engager de plus en plus fortement dans des activités d'enseignement au détriment de la pratique et de la recherche; il transmit son espoir aussi de voir l'étude d'opti-